

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille quatorze, le mercredi 24 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 16 septembre 2014, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER-ANGLADE, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Josiane MARION, Francis GAUMY , Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN , Stéphane ISNARD, Muriel VERDELLET, Nathalie BESSE , Alexandre TRINIOL , Delphine MENARD, Géraldine CURNOL, François SAINT-ANDRE , Nadine PIALOUX , Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE , Sébastien MOSTEFA.

Absents représentés :

M. Jean GORY	représenté par	M. Alain DUMEIL
M. Allan RAUTER	représenté par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. François SAINT-ANDRE

M. Alexandre TRINIOL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues bonsoir. Je suis très heureux de vous accueillir ce soir à l'occasion de cette séance du Conseil Municipal. En préalable à l'ouverture officielle de notre réunion, j'ai souhaité satisfaire à une demande des représentants des syndicats CGT et SUD qui souhaitaient faire des déclarations avant l'ouverture de notre Conseil Municipal.

Représentant CGT La Poste : Je souhaite évoquer l'avenir du bureau de Poste Beaumont-Masage. La Poste envisage la fermeture de ce bureau et l'ouverture chez un commerçant d'un Point Relais Poste. Il faut savoir qu'en termes de Service Public, cela n'aura rien à voir. Il s'agit d'un véritable problème, nous avons une pétition, que nous allons vous transmettre, signée par plus de 1000 usagers de ce bureau de poste. La Poste bénéficie de fonds publics par le biais du CICE et fait des bénéfices ! L'emploi « fout le camp » : sur les 6 premiers mois de l'année 2014, 5200 emplois ont été supprimés à La Poste. Il faut lutter pour préserver ces emplois et ainsi pouvoir rendre un service correct à la population. Pour cela, il faut des actions de sensibilisation afin que les bureaux de Poste restent ouverts mais aussi que les heures d'ouverture soient plus adaptées à la population. Nous souhaitons que le Conseil Municipal émette un vœu contre la fermeture de ce bureau de poste.

Représentante SUD La Poste : Comme cela a été dit précédemment, plus de 1000 personnes ont signé la pétition contre cette fermeture, nous allons vous transmettre copie de tout le dossier. Nous sommes donc dans l'attente d'un engagement fort de la part de la commune de Beaumont.

Représentante Syndicat SUD PTT en Auvergne : Ce bureau de Poste de Beaumont-Masage est très bien situé pour la population et rend un Service Public utile à de nombreux administrés. Fermer ce bureau et le transférer dans un commerce sous la forme d'un « Point Relais » ne permettra plus de pouvoir effectuer toutes les opérations se faisant habituellement dans un bureau de Poste normal et que l'on est en droit d'attendre. Nous regrettons de ne pas pouvoir être présents et associés, en tant qu'organisation syndicale, dans les commissions départementales de présence postale territoriale où se prennent ces décisions de fermeture et auxquelles ne participent que les représentants de La Poste et les Elus. Le résultat de tout cela est un fort mécontentement aujourd'hui de la population Beaumontoise qui est aujourd'hui mobilisée pour maintenir ce bureau de Poste. Nous souhaitons ouvrir une discussion et le vote d'un vœu en questions diverses pour le maintien de ce bureau de Poste. Merci.

M. Le Maire : Merci beaucoup Mesdames et Messieurs. Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance de Conseil Municipal. Je me permets de saluer et de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, Mme Géraldine CURNOL, nous aurons tout à l'heure des rapports concernant sa nomination dans des commissions. A l'ouverture de cette séance officielle, je ne voudrais pas faire dans le catastrophisme ou dans l'alarmisme, mais vous avez sans doute appris aujourd'hui une nouvelle tout à fait triste et désolante. Un citoyen français, un de nos compatriotes Monsieur Hervé GOURDEL, d'abord retenu en otage en Algérie, a aujourd'hui été sauvagement exécuté. Au titre de la solidarité nationale, et pour marquer notre désapprobation collective vis-à-vis de cette situation, je vous propose de respecter quelques instants de silence et de nous lever.

Moment de silence.

M. Le Maire : Je vous remercie. Je crois que d'autres assemblées manifesteront et auront l'occasion de faire la même démarche. Il était important que notre assemblée démocratique puisse faire ce geste là. Nous pouvons passer à l'ordre du jour.

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25/06/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 25 Juin 2014.**

01. DESIGNATION DE MME CURNOL. COMMISSION VIE-SOCIALE-PETITE ENFANCE-SOLIDARITE : PROPOSITION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE MME MALANCZYK.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DESIGNE Mme CURNOL Géraldine afin de siéger à la commission Vie Sociale – Petite Enfance – Solidarité.**

02. PROPOSITION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE A LA DEMISSION DE MME MALANCZYK.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DESIGNE Monsieur Jean GORY pour siéger au sein du Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

03. PROPOSITION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE DE JUMELAGE SUITE A LA DEMISSION DE MME MALANCZYK.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DESIGNE Monsieur Jean-Paul CUZIN pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.**

04. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2013. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE.

M. MARTIN présente le rapport.

M. SAINT-ANDRE sort deux minutes et ne vote donc pas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour :

- AFFECTE comme suit le résultat de clôture 2013 du budget Principal et des budgets annexes

	Résultats d'investissement 2013 (après RAR)	Résultats de fonctionnement 2013	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-1 118 328.99	1 624 181.19	1 118 328.99	505 852.20
Budget Assainissement	- 137 227.30	428 885.42	137 227.30	291 658.12
Budget Eau Potable	56 540.06	91 497.05	0.00	91 497.05
Budget ZAC de la Mourette	506 317.57	2 057.13	0.00	2 057.13

Il est précisé que ces opérations sont intégrées dans les budgets supplémentaires 2014.

05. BUDGET SUPPLEMENTAIRE. BUDGET PRINCIPAL.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention :

- ADOPTE le budget supplémentaire du budget principal 2014 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- **section de fonctionnement : 735 159.20 €**
- **section d'investissement : 2 959 848.19 €**

06. BUDGET SUPPLEMENTAIRE. BUDGET ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOPTE le budget supplémentaire du budget assainissement 2014 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section d'exploitation : 293 458.12 €**
- **section d'investissement : 337 195.42 €**

07. BUDGET SUPPLEMENTAIRE. BUDGET EAU POTABLE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour et 1 Abstention :

- **ADOPTE le budget supplémentaire du budget eau potable 2014 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes réalisés, s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section d'exploitation : 101 497.05 €**
- **section d'investissement : 1 880.58 €**

08. BUDGET SUPPLEMENTAIRE. BUDGET ZAC DE LA MOURETTE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOPTE le budget supplémentaire du budget de la ZAC de la Mourette 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section de fonctionnement : 8 403.13 €**
- **section d'investissement : 206 317.57 €**

09. GARANTIE EMPRUNT OPHIS LOGEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

10. AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT ICADE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 et ses annexes à la mission d'assistance d'ouvrage et à la convention de mandat avec la Société ICADE PROMOTION
- **AUTORISE M Le Maire** à signer les différentes pièces constitutives de l'avenant.

11. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL.

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DONNE** mandat spécial à Madame Josiane BOHATIER pour se rendre à l'Assemblée Générale du RFVS de l'OMS à Paris, du 30 septembre au 02 octobre 2014 et à la rencontre du réseau régional Arc Alpin du 13 au 15 octobre 2014 à Valence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} octobre 2014 :
 - d'un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe de 28h00 à 32h00
 - d'un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe de 31h30 à 32h00
 - d'un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe de 30h00 à 32h00
 - d'un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe de 31h00 à 32h00
 - de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ième} classe de 30h30 à 32h00

13. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES GARDERIES PERISCOLAIRES ET DU RESTAURANT SCOLAIRE.

MME BESSE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOPTER** le Règlement intérieur des services périscolaires (garderies périscolaires et restauration scolaire)
- **AUTORISE M Le Maire** à signer le dit règlement.

14. ADHESIONS A L'EPF-SMAF.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** l'adhésion des 4 communes précitées.

15. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE..

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal selon la formule suivante :
$$PR = (0,381 \times 11\ 191 - 1\ 204) \text{ euros} = 3\ 059,77 \text{ €}.$$
- **CALCULE** la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, soit 11 191 habitants.
- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu, soit un taux de revalorisation de 27,28 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

16. ECLAIRAGE PUBLIC. PASSAGE EN 2 CLASSES QUARTIERS TEST (7 ARMOIRES) ET RENOVATION EP SUR ARMOIRES.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus.
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2014 du SIEG.
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 50 411,34 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

17. APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et services associés coordonné par Clermont-Communauté en application de sa délibération du 27 juin 2014.
- **AUTORISE M Le Maire** à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

18. REDUCTION DE PENALITES DE RETARD (DOSSIER HOTEL DE VILLE).

M. Cogneras présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **RAMENE** le montant des pénalités de retard dues à la collectivité par l'entreprise Dômes Etanch' à 3 700 € HT.

INFORMATION : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE CLERMONT-COMMUNAUTE.

M Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2013 de Clermont-Communauté.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

QUESTIONS DIVERSES.

M. SAINT-ANDRE : Cela ne vous étonnera pas, car je n'ai pas eu le temps de la préparer, dans l'intervention préambule préalable à la tenue de notre Conseil Municipal, il nous a été proposé que notre assemblée présente une motion pour demander à Monsieur le Directeur de La Poste de bien vouloir revoir sa décision. Donc, je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir eu la possibilité, mais je ne savais pas que cette demande serait faite avant de venir sinon je l'aurais proposé, je vous propose donc une motion que j'ai essayé de rédiger rapidement qui pourrait se présenter ainsi : « Vu l'importance du bureau de poste en tant que Service Public pour les habitants de ce quartier, Vu les demandes pressantes de nos concitoyens, des commerçants du quartier et des personnels de La Poste, le Conseil Municipal de Beaumont réuni ce jour demande au Directeur de La Poste de revoir sa décision quant à la suppression du bureau de poste de la Place du Parc à Beaumont ». Je vous propose de mettre cette motion aux voix.

M. Le Maire : Je propose, parce que vous venez d'ouvrir un débat, d'ailleurs il me paraît un peu curieux que nous adoptions une motion disant le contraire de la délibération que nous avons prise au mois de juin, de mettre cette motion aux voix. Je voudrais rappeler à propos de ce dossier, quelques faits et chronologies. Rappel des faits : nous avons été avisés en mairie officiellement le 07 Mai 2014, c'est-à-dire en gros un mois après notre installation, que La Poste fermait le bureau de poste de la Place du Parc avec une confirmation le 12 Mai. Il était même ajouté : « devant la moindre activité du bureau de poste et devant une disposition organisationnelle générale du territoire de La Poste ». Nous avons évidemment réagi et nous avons également évoqué les solutions pour un maintien d'un service de proximité. Des discussions ont eu lieu et il en est ressorti, parce que ce n'était pas une proposition de départ d'ailleurs, l'éventualité de l'installation d'un « Relais Poste Commerçant » allant d'ailleurs, parce que cela faisait partie de nos observations et de nos réclamations, avec la rénovation en profondeur du bureau de poste de l'Avenue du Mont Dore. Nous avons eu plusieurs rencontres d'où ensuite notre délibération du mois de juin 2014. Ainsi donc, je veux redire et préciser que la majorité municipale n'a jamais ni souhaité ni demandé la fermeture du bureau postal de la Place du Parc, et vous vous en doutez bien et dire le contraire est un mensonge et je regrette que cela se soit produit. Nous avons, de plus, obtenu dans les discussions le maintien du Distributeur Automatique de Billets (DAB), ce qui n'était pas du tout prévu et acté au départ. A nos demandes d'explications techniques La Poste précise : « Beaumont se trouve dans une situation atypique : on ne trouve d'habitude de deuxième bureau, Monsieur MOSTEFA avait raison, que dans les communes ayant une population supérieure à 18 ou 20 000 habitants. A titre de comparaison, sur l'agglomération, Pont du Château et Gerzat qui ont, à quelques dizaines près d'habitants, la même population que Beaumont, n'ont qu'un seul point de contact Poste malgré une superficie 4 à 5 fois supérieure ». Alors, que nous soyons mécontents c'est tout à fait vrai, que vous nous fassiez nous majorité procès dans ce dossier, si l'affaire n'était grave cela nous ferait sourire, n'est pas juste. Vous avez fait, au moins ici dans deux dossiers concernant Beaumont, le test des protestations, des gesticulations face : 1 : à la fermeture de la caserne des Sapeurs-Pompiers, 2 : à celle du commissariat sans obtenir la moindre compensation. Je ne suis donc pas sûr que vous soyez détenteur d'une méthode très qualifiée pour nous dire ce que nous avons à faire. Nous, nous avons rencontré les commerçants du quartier plusieurs fois, nous nous sommes déplacés et sommes allés à la rencontre de ceux qui habitent là bas. Plusieurs d'entre nous d'ailleurs ici autour de cette table habitent le quartier et n'ont pas besoin d'aller faire des visites périodiques : ils vivent les situations au quotidien. Enfin, je ne peux m'empêcher, parce que j'ai cru apprendre et j'ai cru voir au travers des médias que Madame la Députée portait des jugements sur l'action de la majorité municipale et puisqu'il en est ainsi je me sens autorisé à parler de son action sur ce dossier. Elle m'a adressé un

courrier au mois de juin me demandant de ne pas fermer le bureau postal. Je lui ai répondu qu'il fallait surtout envoyer ce dossier et ce courrier à la Direction de La Poste. Elle a donc aussi adressé un courrier à la Direction de La Poste qui lui a exposé en réponse la situation et son point de vue mais qui lui précise en conclusion, je vais vous en donner lecture, ce qui montre sans doute le sérieux de la démarche : « Madame, je me permets de vous indiquer que la lettre que vous m'avez envoyée ne comporte pas les bonnes coordonnées. Vous l'avez en effet adressée à Madame X, Directrice Départementale de La Poste, or cette dame n'est plus Directrice Départementale de La Poste du Puy-de-Dôme depuis janvier 2008, date à laquelle d'une part, la Direction Départementale du Puy-de-Dôme a été supprimée, et d'autre part que Madame X a été nommée Déléguée Régionale du groupe de La Poste, poste auquel je lui ai succédé en janvier 2013 comme je vous l'ai personnellement indiqué lors de notre entretien au printemps dernier. Par chance, si le nom et la fonction étaient erronés, et ce donc depuis plus de 6 ans, l'adresse était par hasard bonne ce qui m'a permis d'en prendre connaissance et de pouvoir ainsi vous répondre ». Là aussi, leçon : pas n'importe qui, pas n'importe comment ! J'ai bien pris note de votre motion, je propose qu'elle soit rejetée parce qu'elle est contraire à la délibération que nous avons majoritairement votée au mois de juin. Délibération qui va dans le sens d'essayer de palier au retrait et à la fermeture de ce bureau de Poste décidé. Nous avons aussi obtenu dans les discussions qu'il ne soit pas fermé immédiatement et qu'il puisse rester jusqu'à l'achèvement des travaux de La Poste principale ce qui est aussi acquis. Notre démarche est surtout de faire en sorte que l'on puisse obtenir le maximum de compensations au niveau d'un Point Poste Commerçant. Vous comprendrez que pour notre part il ne serait pas raisonnable et contraire à toutes les actions que nous menons que d'adopter votre motion mais je veux bien la mettre aux voix ce n'est pas du tout un souci.

M. MANTELET : Sur le fond, Madame la Députée a bien demandé que le bureau de poste soit maintenu. Qu'il y ait une erreur d'adresse ce n'est pas très correct de votre part d'en avoir fait état. Ce n'est pas le sujet.

M. Le Maire : Ah bon ! Pas au bon endroit, pas à la bonne personne...A partir du moment où l'on se permet des commentaires dans la presse sur l'attitude de la municipalité je me sens autorisé à faire des commentaires sur la dextérité pour écrire au bon endroit et à la bonne personne de celle qui fait ces commentaires-là.

M. MANTELET : Le sujet c'est que La Poste a décidé que. On le voit aujourd'hui par exemple avec Air France, qui avait décidé d'une filière Transavia Europe, et l'on revient dessus. Les choses ne sont jamais figées : tant que le bureau de Poste n'est pas fermé et c'est prévu pour décembre 2014, on peut encore se battre. Le fait nouveau c'est qu'il y a des centaines de signatures sur une pétition contrairement à ce que vous disiez au dernier Conseil Municipal, cela n'intéresse pas personne. Il y a des gens qui sont intéressés par le maintien de ce bureau de poste et c'est à la municipalité d'appuyer cette demande et il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Je vous engage donc à revoir votre position quant au vote de cette motion. Il y a une demande forte des Beaumontoises et des Beaumontois aujourd'hui pour maintenir ce bureau.

M. Le Maire : Comme pour le commissariat et la caserne des pompiers à l'époque.

M. MOSTEFA : Trois petits points par rapport à ce que vous venez d'évoquer. D'abord, personne ici ne vous fait le reproche d'avoir fermé le bureau de Poste. Non mais que ce soit clair. A moins que vous ayez envie de prendre une position victimaire mais je n'ai pas envie de le croire. Personne ne vous fait ce reproche. Moi ça ne m'étonne pas que l'attachée parlementaire se soit prise dans les mailles de la direction de La Poste parce que cela dit aussi quelque chose de la diffusion des responsabilités pour ne pas avoir d'interlocuteur mais ça c'est un autre débat mais qui rejoint un peu

ce dont nous parlons. On ne vous fait pas ce reproche, on vous dit juste : vous devriez combattre avec nous sur cette question-là. Voilà. Il ne s'agit pas, là aussi, d'une logique d'extrême gauche de Service Public à tout crin : revenons en au fond Messieurs, Mesdames les élus du Conseil Municipal. Est-ce qu'entre Aubière, le bureau St Jacques et l'avenue du Mont Dore il n'est pas anormal qu'il n'y ait qu'un bureau de poste ? J'ai effectivement croisé des habitants samedi devant le supermarché, qui sont de l'autre bord politique et qui habitent le quartier. Est-ce que toutes les personnes du Masage qui ont signé cette pétition l'ont fait juste par opposition ? Les personnes que l'on a rencontrées sont des personnes pour lesquelles il y a un vrai manque en termes de Service Public. Sur cette question du fond est-ce que c'est quelque chose d'irréaliste ? Je rejoins un petit peu les propos de Monsieur MANTELET. Bien sur que le combat pour la caserne de pompiers et pour le commissariat ont été perdus mais cela veut-il dire qu'à chaque fois qu'il va y avoir une reculade on va l'accompagner ? Pour le coup, il se joue quelque chose maintenant dans les deux mois. N'y aurait-il pas possibilité d'une mobilisation générale sur cette action ? Ce ne sont pas que des chimères, des idéaux de personnes qui ne sont pas gestionnaires ou réalistes. Je travaille à titre personnel dans le Cantal et en Haute-Loire et je travaille dans le Service Public, la Fonction Publique d'Etat. Là aussi on nous a imposé des normes et elles ont été aménagées selon les lieux : on a maintenu des services à Aurillac pourtant il n'y a pas la population suffisante au regard de cette situation rurale. Si Beaumont est atypique, comme vous l'avez dit, déjà je crois qu'il faut en être fiers et puis défendre ce côté atypique. Merci.

M. SAINT-ANDRE : Une petite note d'humour parce que c'est quelque chose qui a été abordé samedi lorsque nous étions en train de demander le soutien de la population sur cette histoire de bureau de Poste, il m'a été signalé que dans un petit village, en Corse, il y avait un bureau de poste, mais un vrai bureau de poste avec un contrôleur qui était là, avec des plages horaires très importantes, petit village de 400 habitants et le pauvre malheureux il s'embêtait parce qu'il n'avait jamais jamais quelqu'un. Mais cela ne serait venu à l'idée de personne de supprimer le bureau de Poste de ce petit village en Corse. C'est une note d'humour : vous voyez ce que je veux dire : c'est-à-dire qu'effectivement il y a quelques fois deux poids et deux mesures. Je voudrais dire aussi, puisque vous avez beaucoup parlé de la suppression du bureau de police, qu'on est dans un contexte différent. Les organisations syndicales l'ont évoqué tout à l'heure : elles ne siègent pas dans les instances qui décident de la réorganisation des bureaux de poste. Lorsqu'une municipalité ne prend pas une position forte contre la suppression d'un bureau de Poste, c'est évident que la Direction de La Poste se sent complètement autorisée à supprimer de tels bureaux de Poste d'autant plus que, je vous rappelle quand même la première phrase de votre délibération du mois de juin est : « La municipalité souhaite revoir le maillage postal sur le territoire... ». Cela a mis énormément dans l'embarras les organisations syndicales pour pouvoir défendre correctement la présence postale sur notre territoire. C'est pour cela que je renouvelle notre proposition et que, puisque vous acceptez de la mettre aux voix, nous la mettrons aux voix de la motion telle qu'à peu près rédigée comme lue tout à l'heure. Merci.

M. Le Maire : Merci. Nous n'allons pas redire 50 fois nos positions. Nous avons connaissance de tous ces éléments au mois de Juin, vous savez très bien que cette démarche n'est pas spécifique à Beaumont. Le dossier qui nous intéresse est bien-sûr celui de Beaumont, mais c'est une démarche qui a été établie sur l'ensemble de l'agglomération et sur l'ensemble du département. Il y a même, et encore une fois on peut le regretter, certains bureaux de Poste principaux dans des communes appartenant à la deuxième couronne de l'agglomération qui sont menacés. Cette décision concernant le bureau de poste de la Place du Parc était actée et elle l'est. Notre position a été de dire

il nous faut une solution. Nous avons obtenu le maintien du Distributeur Automatique de Billets, on nous a dit que c'était impossible, que cela n'existait pas des distributeurs sans bureau etc etc. Ce sera le cas. Les commerçants nous ont dit qu'il fallait absolument que ce bureau reste ouvert pendant la durée des travaux du bureau de Poste de l'avenue du Mont Dore, nous l'avons négocié. Ensuite, la majorité des services pourra quand même être accomplie sur la Place du Parc et cela ne sera plus le guichet unique « Poste » mais cela sera une agence postale commerçant qui d'ailleurs assure déjà certaines fonctions et opérations pour le compte de La Poste. Nous ne nous inscrivons pas que dans une position de dire : « On prend le risque de s'opposer mais sans rien obtenir d'autre » parce que le vrai risque est là. L'échec serait d'avoir une société en face qui nous dise : « C'est décidé, allez vous faire voir ». Et puis on fait quoi ? On reste le bec dans l'eau et on courra derrière eux pour leur demander l'ouverture d'un Point Poste Commerçant ? Nous préférons prendre les devants et trouver des solutions qui au moins compenseront cette décision qui encore une fois ne nous satisfait pas dans son origine mais avec laquelle aujourd'hui nous devons nous organiser et face à laquelle nous devons essayer de trouver pour le moins certaines dispositions de compensation alors que dans votre position radicale nous risquerions bien de nous retrouver avec rien et dans ce cas-là il y aurait une lourde responsabilité. Je veux bien mettre la motion aux voix. Nous ne l'approuverons pas.

Mme THOMAS : Je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit puisque ce sont des positions que je partage, par contre ce qui est pratiquement sûr c'est que lorsque l'on vous dit que ce bureau de poste a une moindre activité je pense que c'est faux. D'abord, pour en avoir parlé avec une des personnes qui travaille dans ce bureau et qui m'a dit qu'il envisageait même pour la période de Noël de demander une personne supplémentaire tellement il y a de paquets et de courriers.

M. Le Maire : Il y aura une autre personne Madame THOMAS car le bureau principal sera en travaux.

Mme THOMAS : Oui mais juste pour la période de Noël. Comprenez bien Monsieur que comme vous l'ont expliqué les syndicalistes nous avons affaire à une entreprise qui veut faire de plus en plus de bénéfices et qui avec nos impôts ferme le bureau de Poste du Masage. Je suis désolée mais qu'une commune ait fait voter, et je sais bien que ce n'est pas vous qui avez demandé la fermeture de ce bureau, et accompagné cette démarche, je trouve cela absolument dramatique. C'est avec nos impôts que La Poste ferme ce bureau.

M. Le Maire : Encore une fois, on n'accompagne pas La Poste. On accompagne les habitants et les gens du quartier qui ont besoin d'un service.

Mme THOMAS : Non. Comme je le disais la dernière fois, on négocie le poids des chaînes et par ailleurs il est vrai qu'à la connaissance des syndicalistes il n'existe pas de Distributeur Automatique de Billets sans bureau de poste à côté. Cela sera donc une première Place du Parc. D'autre part, il y a déjà une vitrine vide, un rideau baissé, l'ancien cordonnier. Quid de ce local ?

M. Le Maire : Il n'y a pas que celui-là de vide d'ailleurs. Il y a aussi l'ancienne toiletteuse.

M. COGNERAS : Mme THOMAS, le rideau baissé est occupé je vous signale.

Mme THOMAS : Effectivement il est occupé mais c'est un rideau baissé.

M. Le Maire : Le médecin ne peut pas faire ses visites en vitrine, ce serait embêtant.

Mme THOMAS : Mais pas du tout Monsieur, le rideau baissé de la cordonnerie sert de dépôt au dentiste.

M. Le Maire : Tout à fait.

Mme THOMAS : C'est donc un dépôt mais pas un commerce ouvert.

M. Le Maire : C'est « moins pire » que l'autre où il n'y a plus rien du tout. Je mets donc aux voix cette motion sur la proposition faite.

Le Conseil Municipal rejette cette motion par 25 Voix Contre et 8 Voix Pour.

QUESTIONS PUBLIQUES.

M. DEVISE : J'ai deux questions : Une concernant les écoles primaires et une autre concernant le collège Molière. Pour les écoles primaires il s'agit des TAP que l'on a déjà bien abordés et j'ai bien conscience que ce n'est pas facile à mettre en place, qu'il faut des ajustements au début et qu'effectivement il n'y a pas beaucoup d'enfants qui participent actuellement. Je veux quand-même confirmer qu'il y a eu des refus d'inscription sur certaines activités ce que je peux comprendre. Si l'on a 15 places sur une activité il est certain que l'on ne peut pas accueillir 25 enfants. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de refus car certaines activités sont complètes donc par définition les enfants souhaitant encore y accéder sont refusés.

M. Le Maire : Il y en a qui sont complètes et même une qui est montée à 16 enfants.

M.DEVISE : Il y a eu des refus.

M. Le Maire : Pas à ma connaissance.

M.DEVISE : Il y a eu plus d'une dizaine de refus. Pour les parents les questions sont les suivantes : Y a-t-il une liste d'attente afin de pouvoir participer à la session suivante ? Pouvez-vous communiquer plus sur ces TAP car des questionnements remontent régulièrement. Comment les associations de parents d'élèves seront associées au suivi ? Par exemple, pour le TAP Batterie, ce qui est un peu choquant c'est qu'il n'y ait que trois places. L'intervenant, en faisant une autre activité musicale que la batterie pouvait quand même accueillir plus d'enfants. C'est un peu dommage de payer une personne pour un cours donné qu'à 3 enfants.

M. Le Maire : Il y a eu aussi dans le même champ d'activité une possibilité d'activité chorale qui a été évoquée. Je suis d'accord avec vous sur les ajustements à effectuer.

M.DEVISE : La deuxième question porte sur le collège Molière. On a quand-même de gros problèmes entre les emplois du temps et les transports. En particulier, il y a 5 classes qui finissent après l'amplitude horaire des transports scolaires. C'est un problème. On a vu le Principal et on va essayer d'arranger les emplois du temps mais nous sollicitons la municipalité pour écrire au SMTC pour essayer de voir quelles sont les possibilités d'aménagements car de plus cela se joue à 3 minutes. Les élèves courent pour essayer d'avoir leur bus et nous risquons véritablement un accident. Il y a un problème de sécurité.

M. Le Maire : Nous sommes complètement d'accord. On l'a évoqué cette après-midi avec Madame BESSE. Il y a deux aspects et nous devons être en rapport avec le Principal du collège. Il y a les modifications et les aménagements qui peuvent être apportés sur les horaires et les emplois du temps et par ailleurs le SMTC qui est responsable des transports scolaires. Le SMTC est ouvert à un certain nombre d'aménagements : il y a certains endroits et certaines communes, par exemple Pont-Du-Château pour ne pas la citer, où le ramassage scolaire se faisait avec des lignes régulières mais du fait de l'entrée plus tôt ou plus tard je ne sais plus, il a fallu créer une ligne spéciale scolaire. Cela a des coûts et demande des aménagements. J'ai déjà évoqué la situation de la ligne 8 aussi au SMTC pour savoir si on pouvait l'aménager. Je pense que là ce sera jouable et aménageable. Il faut vraiment que l'on soit raccord avec les emplois du temps pour qu'ils ne soient pas modifiés dans un sens et que le SMTC ne le fasse pas dans l'autre. Il y a et le ramassage spécifique « Fontanon » et la ligne 8 du SMTC. Il est vrai que la situation est un peu invraisemblable, cela s'appelle des périodes tampon en bout de ligne pour rester calés dans les horaires et ils passent 3 minutes trop tôt à l'arrêt du collège. Je suis optimiste, je pense que l'on arrivera à régler ce problème-là.

M.DEVISE : Il y a un gros souci à régler sur ce dossier transports scolaires. Des élèves se retrouvent coincés au collège.

M. Le Maire : La formule n'est pas bonne non plus que des collégiens restent deux heures en permanence pour attendre le bus. Surtout avec la période hivernale qui s'annonce et qui fera qu'il leur sera plus difficile de rentrer à pied. Nous restons attentifs à cela et surtout en fonction des évolutions nous nous rapprocherons bien du Principal, Monsieur Marion, pour essayer de se caler.

M.SAINT-ANDRE : Je crois savoir que vous allez avoir des responsabilités supplémentaires au SMTC prochainement, vous serez vice-président ?

M. Le Maire : pas supplémentaires : les mêmes. Je serai Vice-Président avec les mêmes attributions qu'auparavant. C'est purement une appellation.

M.SAINT-ANDRE : Vous aurez donc un poids supplémentaire et je pense que vous serez capable effectivement de porter ce dossier et de le défendre.

M. Le Maire : Complètement. Je l'ai déjà évoqué pour la ligne 8 et les instances sont très ouvertes et très compétentes et je pense que nous serons entendus sur ce sujet.

M.BERNAUD : J'ai une question concernant La Poste et ensuite les antennes relais qui se redéployent. Il y a eu une commission, la Commission des Services Publics Locaux constituée entre autres de représentants de la Préfecture et du Service Public concerné (ici La Poste) qui a été assez réceptive aux décisions des élus. La rédaction de la délibération du mois de Juin 2014 pose un réel souci et si elle avait été rédigée autrement, nous ne serions peut-être pas dans cette situation. Concernant l'antenne implantée au 38 Avenue du Stade par la société Free, il avait été édité une charte et une commission devait se mettre en place. J'aimerais savoir si elle va l'être et quelles sont les personnes ressources au sein de l'exécutif sur ce dossier des antennes relais.

M. Le Maire : Merci. Je vais passer la parole à notre collègue Monsieur COGNERAS qui a suivi ce dossier-là. Sur ce dossier-là nous avons voulu être très clairs, très transparents et notamment informer au maximum les riverains puisque nous l'avons fait par courrier individuel à tous les habitants du secteur.

M. COGNERAS : Sur ce dossier, Free a fait une demande d'implantation d'antenne relais sur l'immeuble Avenue du Stade. Ils l'avaient fait sur différents endroits mais ont déposé un dossier sur celui-là. Dossier qui était parfaitement recevable et qu'on ne pouvait pas renvoyer. J'ai souhaité rencontrer ces gens-là pour leur demander déjà s'ils avaient l'assentiment du Conseil Syndical de l'immeuble. J'ai eu beaucoup de mal à les rencontrer car ils me disaient que cette implantation avait été votée à l'unanimité du conseil syndical. Ils ne sont pas obligés de mettre cette pièce, l'approbation du conseil syndical, dans leur dossier lorsqu'ils le déposent. Moi je souhaitais l'avoir pour me conforter et justifier ce que l'installateur et Free disaient en l'occurrence qu'il y avait l'unanimité. J'ai du appeler Free à de très nombreuses reprises afin d'avoir les coordonnées de la personne en charge de ce dossier sur l'agglomération clermontoise. Le premier coup de fil s'est bien passé et il m'a assuré avoir eu l'unanimité du conseil syndical de l'immeuble en question quant à cette installation d'antenne et m'a dit qu'il allait me faire passer ce compte rendu rapidement. Une semaine plus tard, je n'avais toujours rien. J'ai relancé et à partir de là, plus moyen de joindre la personne en question. Les services ont également tenté à plusieurs reprises de les joindre sans succès. J'ai donc rappelé l'installateur et je lui ai dit que tant que je n'aurai pas ce document nous mettrons la pédale douce sur ce dossier. J'ai finalement eu ce compte-rendu du conseil syndical et l'unanimité est loin d'être atteinte sur cette question. Cependant, ce rapport a tout de même été adopté puisqu'il a obtenu la majorité des voix des habitants de l'immeuble. Nous ne pouvons pas aller contre et refuser cette implantation étant donné qu'elle est tout à fait légale. Rien ne nous

permet actuellement de refuser l'implantation. S'il y avait eu un refus du Conseil syndical nous aurions pu et l'affaire était jouée.

M. BERNAUD : Je pense que vous ne m'avez pas compris. Je ne remets pas en cause l'implantation de cette antenne. Ma question s'adressait à l'exécutif municipal. Suite à la convention, y a-t-il une commission qui va se mettre en place ? Qui est référent sur ce dossier ?

M. COGNERAS : Je vais répondre à cette question. Cette demande d'autorisation était déjà ancienne. Free nous a recontacté parce qu'ils veulent encore faire du redéploiement c'est ce qui les intéresse. Bien entendu, je leur ai proposé un rendez-vous en mairie afin qu'ils nous expliquent un petit peu leurs intentions sur le territoire de Beaumont. Je ne sais pas du tout ce qu'ils ont comme idée. Nous saisissons la commission à ce moment-là : quand nous saurons s'ils envisagent d'autres implantations sur Beaumont. Bien entendu, je leur ai dit que moi je verrais plutôt les antennes dans des lieux où il y a moins de densité de population mais bien entendu cela ne les intéresse absolument pas car ils sont obligés de mettre des antennes beaucoup plus hautes pour diffuser plus largement et ça leur coûte beaucoup plus cher. Vous savez « Business is Business » !

M. MANTELET : Je crois que ce n'était pas tout à fait la question. Il s'agissait d'une commission Ad hoc avec des citoyens, des associations et des élus et les opérateurs.

M. Le Maire : Non mais comprenons-nous bien, pour réunir la commission il faut qu'il y ait des dossiers sur la table. La démarche sur ce cas a été de demander à Free s'il y avait des projets, des intentions.

M. COGNERAS : S'ils en ont d'autres, bien entendu, nous réunirons la commission.

Une Personne : J'habite Place du Parc et je suis handicapé. J'aimerais savoir si le Relais Poste Commerçant effectuera toutes les opérations faites habituellement par La Poste. De plus, le buraliste n'est pas accessible. Comment vais-je faire pour y entrer ?

M. Le Maire : C'est une bonne question. Nous avons un accord avec les commerçants de faire un point régulier sur les situations, je vous remercie de poser cette question là car nous allons la transmettre immédiatement au commerçant. C'est un bon exemple pour l'accessibilité.

Une Personne : Réellement, toutes les opérations de Poste et de Banque seront effectuées dans ce Point Relais Commerçant.

M. Le Maire : C'est ce qui nous est écrit mais j'ai une rencontre à nouveau, pour avoir un certain nombre de renseignements plus complets, dans les prochains jours avec le Directeur Régional. Je veux que les choses soient marquées noir sur blanc.

Une personne : Quid des personnes handicapées, comme moi, ou des personnes âgées qui devront se déplacer au bureau du Mont Dore ? Ce n'est pas possible.

M. Le Maire : Vous avez raison. Nous avons quelques affirmations mais au travers d'un paragraphe de courrier et je souhaite que cela soit formalisé et que les opérations en question soient énoncées une à une. Nous allons finaliser toutes ces actions dans les prochains jours. Je sais également par ailleurs que cela fait l'objet d'accords, de négociations, de démarches de formation avec le commerçant.

M. SAINT-ANDRE : Est-ce que vous pensez que La Poste s'engagera à mettre aux normes accessibilité handicapés ce local ?

M. Le Maire : Ecoutez, c'est une négociation et un rapport à avoir avec le commerçant. Cela me semble être très important. Je vous remercie d'avoir posé ce problème-là car nous ne l'avions pas du tout pris en compte.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.